

- COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DU 10 NOVEMBRE -

La conférence intitulée « **Quelles énergies renouvelables pour nos territoires ?** » s'est tenue le 10 novembre 2018 à la Salle des Fêtes de Miallet.

Elle a été animée par deux conférenciers :

- Serge BLANC, Ingénieur spécialisé en efficacité énergétique
- Alain DE LA VILLE, Architecte spécialisé en patrimoine et paysages

Elle avait pour but principal **d'informer** sur les différentes énergies renouvelables possibles pour nos territoires (Dordogne, PNR Périgord Limousin, Charente) sous deux angles principaux :

- celui de **leur efficacité énergétique**
- celui de **leur impact sur les paysages et le patrimoine**

-

« QUELLES ENERGIES RENOUVELABLES POUR NOS TERRITOIRES ? »

1- Comment mettre en oeuvre la Loi de Transition Energétique ?

1-1- Faire des économies

Dans un premier temps, Serge BLANC et Alain DE LA VILLE se sont attachés à nous dire qu'avant tout, il fallait examiner la question de l'énergie sous l'angle de « faire des économies ».

Alain DE LA VILLE a bien insisté sur ce point :

« Concernant la question posée au titre de cette conférence, il faut donc avant tout réduire la consommation de la planète, réduire les consommations d'énergie et de matières génératrices d'effets de serre (les matières fossiles en particulier).

On est dans un monde fini (on dit que « Rien ne se perd et rien ne se crée »).

Notre société a été amenée petit à petit à brûler la chandelle par les deux bouts (comme si les ressources étaient sans fin - ce qui n'est pas le cas) et l'on sait que l'on a déjà compromis l'équilibre climatique de la planète.

Effectivement, en matière d'énergie il y a une première action qui est l'économie.

C'est la loi qui nous engage à économiser sur un certain nombre de plans, en particulier l'habitat.

Il y a aussi à l'échelle individuelle notre responsabilité citoyenne sur tout ce que nous pouvons faire nous même.

Il faut insister sur ce point : si chacun peut être acteur dans cette démarche vertueuse de renouvellement durable...cela commence par l'action que l'on peut avoir chacun, individuellement et dans nos familles ».

Ont suivi un rappel de poncifs... de simple bon sens...(consommation d'eau, d'électricité, d'emballages redondants), mais aussi d'attitudes « citoyennes » (mutualisation des moyens de transport, isolation des maisons, tri sélectif, évolution des méthodes agricoles, réduction de consommation des immeubles publics, les circuits courts, etc.).

1-2- Comment choisir les énergies renouvelables les plus adaptées à un territoire ?

Alain DE LA VILLE a, tout au long de la matinée, développé un certain nombre de critères de choix

« Il faut donc croiser à la fois ce qui est le plus performant en termes d'efficacité énergétique, en termes de ressources locales et en termes de contexte...on ne peut pas faire n'importe quoi partout ».

« Venons en à la question du choix qui est le plus approprié...**Il y a un double registre :**

- **celui du degré de performance** en terme de rendement et de bilan économique global notamment en terme de ressources, en bilan carbone également.

- **celui de la juste adaptation au contexte** : il y a le contexte environnemental (contexte urbain, rural) ; il y a le contexte paysager...le paysage c'est notre cadre de vie et donc il faut en tenir compte de manière soigneuse ; il y a le contexte économique (il y a des solutions qui vont favoriser le développement d'une économie locale).

Dans l'approche globale, il est souhaitable de penser à tout ça. On manque de cette approche globale qui fasse, à chaque fois, la part des avantages et des inconvénients afin de choisir l'énergie la mieux appropriée au lieu ».

« Il faut fonder un centre d'études techniques pour faire un bilan de performance et d'impact sur l'environnement pour toutes les énergies ».

2- La notion de réseau électrique.

Pour comprendre ce qui va suivre quant au choix des énergies renouvelables, il est important de bien comprendre ce qu'est le réseau électrique.

Serge BLANC en a donné des explications à plusieurs reprises.

« La vie aujourd'hui ce n'est que de l'électricité...s'il n'y a pas d'électricité...il n'y a pas de vie...Quand il n'y a plus d'électricité, la France s'arrête !... ».

« La loi sur la transition énergétique a été faite pour supprimer toutes les énergies fossiles, limiter le nucléaire, tout en continuant de faire fonctionner le réseau électrique ».

« En France (et en Europe) on a **un réseau interconnecté**, c'est à dire qu'on peut produire de l'électricité à un endroit et l'utiliser ailleurs...le réseau est en permanence surveillé et ajusté en fonction des besoins. On contrôle la tension et la fréquence des machines pour qu'on puisse toujours débiter l'énergie suffisante pour alimenter tout le monde.

Ca paraît simple à dire mais c'est extrêmement compliqué à faire fonctionner.

C'est la stabilité du réseau électrique qui est importante. Il faut l'alimenter avec des sources fiables, des installations électriques qui fonctionnent. *Ce n'est pas avec des installations intermittentes (telles celles qui dépendent, par exemple, du vent) qu'on va stabiliser le réseau.*

Le réseau fonctionne avec des installations de base : c'est la colonne vertébrale qui alimente le réseau.

Aujourd'hui en France ce sont les centrales nucléaires nos installations de base et un petit peu l'hydraulique (15 à 17% maxi) ».

3- Quelles énergies renouvelables pour nos territoires ?

(La discussion ayant en fait duré toute la matinée, j'essaye ici de synthétiser et de regrouper ce qui a été dit pour chacune des énergies renouvelables).

3-1- Le point sur l'existant en Dordogne

Serge BLANC a dressé le portrait de l'existant en Dordogne :

« Une étude a été commandée par le Conseil Départemental : dans le département, les transports représentent 32%, le résidentiel (chauffage, etc) 32%, l'agriculture 5%, l'industrie 20% et le tertiaire 11% des dépenses énergétiques.

Ce sont les transports qui sont le plus gros problème en Dordogne.

Classées par sources d'énergie, les dépenses représentent aussi, pour la Dordogne : 43% fuel et produits pétroliers, 24% d'électricité, 13% de bois, 12% de gaz et 8% de vapeur et chauffage urbain (chaufferie centrale, etc.) ».

Concernant les énergies renouvelables en Dordogne :

« Elles représentent une part très faible des ressources énergétiques, mais si l'on considère l'ensemble des énergies renouvelables : le bois en représente 78%, les pompes à chaleur particulières (air, eau) 10,3%, l'hydraulique 8,4% (barrages, petites centrales), restent 3% qui viennent du biogaz, du photovoltaïque (pour environ 2%), du solaire thermique, etc. ».

3-2- Quelles énergies renouvelables peut-on développer et utiliser en Dordogne ?

Serge BLANC :

« Pour les transports on a que du gazoil ; l'électrique ça ne marche pas vraiment...

En Dordogne, il faut continuer à utiliser le bois (le renouvelable à la maison, aujourd'hui, c'est le bois et le photovoltaïque, l'hydro-électrique si l'on peut).

Il nous reste ensuite le réseau...**ça ne peut être que le réseau électrique** (il n'y a pas de gaz partout), pétrole et gaz ne sont pas les énergies d'avenir si l'on tient compte des gaz à effet de serre...

Le seul réseau qui relie toutes les habitations c'est le réseau électrique, qui est commun à tous les pays d'Europe puisqu'il s'agit d'un réseau interconnecté.

Pour alimenter notre réseau, il faut donc trouver des sources...On n'a pas 36 solutions pour faire de l'électricité : l'hydraulique, la méthanisation, le photovoltaïque et l'éolien ».

3-2-1- Le bois

- Du point de vue de l'efficacité énergétique :

« Le plus mauvais c'est la cheminée (7 à 8% de rendement) ; par contre l'insert fonctionne très bien et bûches, plaquettes et granulés sont très performants ».

« On pense pouvoir *doubler* la consommation du bois à partir des plaquettes et des granulés (maisons de retraite et groupes scolaires peuvent, par exemple, utiliser les plaquettes)».

- Impact sur les paysages et le patrimoine :

Rien de particulier n'a été noté par les deux conférenciers et le public.

3-2-2- L'hydraulique

- Du point de vue de l'efficacité énergétique :

« *L'hydro-électrique a un avenir sur toute la planète* ».

« Les petites centrales hydro-électriques fonctionnent parfaitement, elles sont rentables et fonctionnent tout le temps (En Dordogne il y avait des moulins à eau absolument partout ...) ».

« Cela dit, ça coûte cher de faire fonctionner un petit barrage ; il faudrait des subventions ».

Dans la salle, quelqu'un ajoute qu'il y a de plus en plus de contraintes quant à ces petites micro-centrales.

- Impact sur les paysages et le patrimoine :

Rien de particulier n'a été noté par les deux conférenciers et le public.

3-2-3- La méthanisation

- Du point de vue de l'efficacité énergétique :

« La méthanisation est une installation possible dans nos territoires, mais quand on brûle le méthane (par une centrale qui envoie l'électricité ainsi produite sur le réseau), il y a aussi *effet de serre* ».

« D'autre part, l'installation est chère (à Saint Astier, pour 250 KW de production, cela a représenté quelques deux millions de travaux) ».

- *Impact sur les paysages et le patrimoine :*

Rien n'a été évoqué quant aux paysages et au patrimoine, mais il a été signalé la levée de boucliers des riverains (quant aux odeurs et aux nuisances dues au transport) quand le projet est trop important, *trop industriel*.

3-2-4- Le photovoltaïque

- *Du point de vue de l'efficacité énergétique :*

« Le photovoltaïque à partir de petits modules (300 watts), c'est très efficace en auto consommation pour les habitats diffus...ça soulage vraiment la facture d'électricité ».

« Avec 20 m carrés de photovoltaïque on résout tous les problèmes » a dit aussi un auditeur

- *Impact sur les paysages et le patrimoine :*

Rien de particulier n'a été noté par les deux conférenciers et le public.

3-2-5- L'éolien

(Bien qu'il n'y ait pas d'éoliennes en Dordogne, la question de son utilisation a intéressé nombre de personnes dans la salle et a suscité beaucoup de questions, d'où l'importance de ce qui suit).

- *Du point de vue de l'efficacité énergétique :*

Voici, en résumé, ce que nous dit Serge BLANC :

« RTE, ils ne sont pas très chauds pour ce type de machines parce que ***l'éolien n'est pas une énergie de base ...c'est une énergie tout à fait sporadique, erratique et tout à fait aléatoire.***

Le réseau électrique a besoin d'installations fixes et fiables ; aujourd'hui ce sont les centrales nucléaires.

On ne peut pas concevoir une architecture de réseau à partir des éoliennes, qui ne sont pas des machines qui fonctionnent en permanence.

Avec l'éolien et son intermittence, il faudrait garder en veille les réacteurs nucléaires, ce qui coûterait aussi cher que quand ils sont en fonctionnement ».

« Si je résume...tout fonctionne avec de l'électricité, même dans les énergies renouvelables... l'électricité est bien l'énergie finale qu'on utilisera...donc il faut en produire et il faut qu'on en ait toujours...

Il est très difficile d'implanter ***la production des éoliennes*** sur un réseau parce que ce ne sont que des productions erratiques et ***ça ne peut en aucun cas constituer l'architecture de base d'un réseau...***

On pourra admettre 15% de la puissance totale installée en éolien...mais c'est tout ce qu'on pourrait faire au delà ça ne servirait à rien du tout... ».

(Nicolas Hulot parlait, lui, de 40%...)

- *Impact sur les paysages et le patrimoine :*

Voici, en résumé, ce que nous dit Alain DE LA VILLE :

« Il n'y a pas d'installation industrielle qui ait un impact aussi important sur le paysage et le patrimoine ».

« Le premier impact, quand on parle d'environnement, dans un secteur où l'habitat est extrêmement diffus, c'est que, **lorsque les éoliennes sont à 700m des habitations, on a l'impression qu'elles sont au fond du jardin** ».

« Les photos-montages réalisés par les bureaux d'études (payés par les promoteurs), sont pris sous des angles bien choisis. **C'est une manière d'étudier le paysage qui est totalement erronée parce que le paysage c'est un tout**, c'est un environnement dans lequel nous vivons et que nous pratiquons de manière dynamique.

On voit aussi que, si de l'église qui est classée monument historique, les éoliennes ne sont pas visibles, à la sortie du village, elles le sont !...

« Les promoteurs éoliens utilisent souvent comme argument le fait que les paysages ont toujours évolué et que c'est un apport nouveau dans notre histoire, qu'il faut savoir accepter.

Certes, les paysages ont toujours évolué et d'ailleurs il y a un aspect très important qui donne ce caractère patrimonial, c'est que les paysages sont un livre d'histoire de l'équilibre entre la nature et le travail humain et effectivement, ces paysages ont été façonnés dans l'histoire par cet équilibre là. C'est ce qui les rend beau et émouvant, ce qui leur donne un caractère symbolique. Donc le fait de dire qu'ils ont toujours évolué, bien sûr c'est important, mais la question est de savoir jusqu'où l'évolution conserve leur caractère propre. **Quand on apporte un élément qui est de nature industrielle à une échelle qui dépasse de 20 fois la hauteur des arbres, on sort complètement du registre historique et c'est une imposture que de dire que cet élément-là va apporter quelque chose au côté patrimonial** ».

« Il y a encore un autre aspect, c'est que dans un pays comme la France, le plus touristique du monde, et dans un département qui est un des plus touristiques de France, on sait que l'attractivité c'est le patrimoine architectural et paysager. **Même si on dit que des éoliennes ne sont pas laides, il y a une chose qui est certaine, c'est qu'elles se ressemblent toutes, qu'elles soient hautes ou moins hautes, et que le fait de les introduire dans un paysage fait ressembler les paysages entre eux et les banalisent.**

On nous a dit aussi que les éoliennes pouvaient être un attrait touristique (on peut les faire visiter, etc.) mais si on a des éoliennes partout, l'attrait devient extrêmement relatif ».

« Il y a aussi un aspect économique, c'est vrai que l'activité touristique est très importante dans notre secteur. Perdre cette activité aura forcément un impact économique puisque c'est une ressource locale ».

Mais il n'y a pas que cela ; on s'aperçoit que dans certains lieux, quand il y a simplement *un* projet éolien, **cela a un impact sur la valeur de l'immobilier**. Il est bien certain que l'attractivité de l'immobilier (ça ja l'ai mesuré des centaines de fois), c'est tout d'abord la valeur du site. Les gens tiennent avant tout à la qualité de l'environnement et donc la qualité du site est un des facteurs économiques les plus importants. On voit bien chez les agents immobiliers, sur un bien qui n'a pas forcément de caractère lui-même, si le site est extrêmement beau, il y a une valeur liée à cela qui est immédiate. La perspective d'avoir un paysage dénaturé avec une implantation industrielle comme celle des éoliennes, a un impact économique immédiat et on ne peut absolument pas le nier ».

Et Alain DE LA VILLE de conclure :

« **Les promoteurs (qui n'ont qu'un objectif financier) choisissent les cabinets d'études d'impact et les rémunèrent. C'est une sorte de conflit d'intérêt légalisé.**

Ces études ne vont pas préférer des vérités qui sont contraires aux intérêts du promoteur. Donc dans ces documents là qui sont légaux, si ce ne sont pas des mensonges, il y a des contre-vérités ou des vérités masquées parce que quand je parlais tout à l'heure des photos qui sont prises, bien évidemment les points de vue sont complaisants et on le voit dans toutes les études. C'est malheureux mais on est face à cette situation particulière qu'en fait **ce sont des intérêts privés qui sont mis en avant sur les territoires** ».

« **Les éoliennes on n'en veut nulle part où c'est habité (où il y a une nuisance pour la vie humaine et impact sur le monde vivant) et où il n'y a pas de vent** ».

4- En guise de conclusion et pour ouvrir le débat...

En plus du thème de la conférence, de nombreux sujets ont été abordés, complémentaires au thème ou un peu plus éloignés.

Je ne peux tout citer ici, mais retenons parmi les interventions du public :

- **le paradoxe** souligné par un auditeur, très proche riverain du projet éolien du Petit Bos (sur la commune de Milhac de Nontron), qui s'interroge sur l'existence d'un tel projet alors qu'il y a tout près deux zones extrêmement protégées (une zone Natura 2000 et une zone ZNIEF) et qui souligne **l'injustice** à avoir tous les désagréments d'un tel projet (massacre du paysage, dalle de béton dans le sol, etc.) et aucun des bénéfices financiers, ce qu'a repris Alain DE LA VILLE de la façon suivante :

« Pour des critères écologiques on est en train de soutenir et de subventionner des projets (éoliens) qui ne le sont absolument pas.

Si un projet n'est pas rentable économiquement, si par ailleurs il y a des nuisances, si le projet ne profite qu'à des capitaux étrangers....à quoi bon le mettre en oeuvre ?... ».

- **les problèmes relationnels de voisinage** entre « pro » et « anti » éoliens, **la mauvaise information des élus municipaux, les fausses informations distillées par les promoteurs éoliens,**

- l'invitation à **sensibiliser les élus pour qu'ils questionnent les promoteurs éoliens et les obligent à se prononcer et à se positionner sur la distance des éoliennes aux habitations** (qui pourrait, par exemple, être proportionnelle à la hauteur des éoliennes) **et le fait de tenir compte des nuisances sonores à partir des normes de santé publiques** (30 dB et pas 35 dB),

- pourquoi ne pas **cesser de subventionner** toutes ces énergies renouvelables incapables de constituer la base dont le réseau électrique a impérativement besoin **et investir dans une recherche pour une énergie nucléaire qui n'ait pas les inconvénients habituels ?**

- le **déni de démocratie** lié à la mise en route de ces énergies renouvelables... tout en catimini, sans demander l'avis des citoyens,

- d'autres énergies renouvelables ont été citées :
les fours solaires ; la cave à béton ; la géothermie ; la pile à hydrogène,

- la voiture électrique...avantages et inconvénients,

- etc.

- **Retenons enfin qu'il n'y a pas de solutions parfaites...toutes les énergies, renouvelables ou pas, ont des avantages et des inconvénients...**

La solution qui consiste à prendre en compte différents critères de choix (efficacité énergétique, impact sur les paysages, le patrimoine, la biodiversité, l'économie locale, le tourisme, etc) et l'avis de la population (information, consultation, référendum citoyen, etc.) est vraiment la plus souhaitable...

Christian CLAIR, Président de VIAPL